



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving  
Box/Boîte de Réception des Soumissions  
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti  
1st Floor/Lière étage, Suite 1212  
100-1045 Main Street  
Moncton  
New Brunswick  
E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759**

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)  
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau  
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)  
1045 Main Street / 1045, rue Main  
Moncton  
New Bruns  
E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> OCIR - Propane	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0501-190135/A	<b>Date</b> 2018-07-24
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0501-190135	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$MCT-014-5426
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-8-41038 (014)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-09-04</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> MacDonald (MCT), Charline	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct014
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506)871-2953 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506)851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BASE SUPPLY, POL FUEL FARM BLDG L-60 OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>8</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>8</b>
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	10
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	10
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	11
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.12 LOIS APPLICABLES .....	12
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>12</b>
6.1 BESOIN.....	12
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	12
6.4 PAIEMENT .....	13
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 ASSURANCES.....	14
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0501-190135/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-190135

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-8-41038

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE « A » - BESOIN .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE « D » - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT.....</b>	<b>21</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;  |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;  |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent :

- Annexe « A » - Besoin
- Annexe « B » - Base de paiement
- Annexe « C » - à la Partie 3 de la Demande d'offres à commandes – Instruments de paiement électronique
- Annexe « D » - Liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement soit administrateurs et/ou propriétaires de l'entreprise de l'offrant

### **1.2 Sommaire**

Demande d'offre à commandes individuelle et régionale pour la fourniture et livraison de bouteilles de propane remplies de diverses dimensions, comme le stipule le Besoin à l'annexe A, pour le Ministère de la Défense nationale pour divers utilisateurs et à divers endroits au Nouveau-Brunswick, sur demande, pour une période à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019 avec l'option de prolonger jusqu'à deux périodes supplémentaires d'un an chacune.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2018/05/22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
C900T	Prix	2010/08/16

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 dans la Demande d'offres à commandes (DOC).

En raison du caractère de la Demande d'offres à commandes, **les offres transmises par le service Connexion postal ou courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

**En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par le service Connexion postal ou par courrier électronique (courriel) ne seront pas acceptées.**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 exemplaire papier)  
Section II : Offre financière (1 exemplaire papier)  
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus

---

d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

### **4.2 Méthode de sélection**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### 6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

2005 (2017/06/21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée de l'offre à commandes

#### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019.

#### 6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour jusqu'à 2 périodes supplémentaires d'un an chacune, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2020 et du 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2021, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Charline MacDonald  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, 4<sup>e</sup> étage  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1  
  
Téléphone : (506) 871-2953  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : [Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Charline.MacDonald@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale  
Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
Oromocto, Nouveau-Brunswick

### 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)

- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

#### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000,00\$ (taxes applicables incluses).

#### 6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 40 000,00\$ (taxes applicables exclues), à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017/06/21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## **6.11 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.11.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## **6.12 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2018/06/21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit se faire dans un délai de 24 heures à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes pour les besoins habituels et dans un délai de quatre à six heures pour les services urgents.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « B », Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.4.2 Rajustement des prix – produits pétroliers

Les prix indiqués dans l'offre à commandes sont assujettis à un rajustement à la hausse ou à la baisse afin de permettre :

- a. des changements attribuables au rajustement des prix des produits pétroliers découlant directement d'une augmentation ou diminution des prix imposé par le producteur de pétrole. Une copie de l'avis de l'offrant avisant de toute augmentation ou diminution des prix par le producteur de pétrole doit être fournie au responsable de l'offre à commandes; et(ou)
- b. de l'institution de tout nouveau ou changement aux droits, aux tarifs ou aux frais de quelque nature que ce soit, applicables à tout produit pétrolier autorisé, ordonné ou convenu par le Canada ou tout gouvernement provincial, ou par tout organisme gouvernemental de réglementation.

### 6.4.3 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
C2505C	Propane – taxe provinciale sur les carburants exclue	2008/05/12
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

### 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(Tel qu'indiqué dans l'annexe « C »)

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:  
  
L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016/01/28), Assurances - aucune exigence particulière

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux	2016/01/28
D3010C	Livraison de marchandises dangereuses/produits dangereux	2016/01/28
D3014C	Transport de marchandises dangereuses/produits dangereux	2007/11/30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16

## 6.8 Instructions d'expédition - FAB Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination (Ministère de la Défense nationale au Nouveau-Brunswick) incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

## ANNEXE « A » - BESOIN

### Besoin :

Demande d'offre à commandes individuelle et régionale pour la fourniture et livraison de bouteilles de propane remplies de diverses dimensions, comme le stipule l'annexe B, pour le Ministère de la Défense nationale pour divers utilisateurs et à divers endroits au Nouveau-Brunswick, sur demande, pour une période à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019 avec l'option de prolonger jusqu'à deux périodes supplémentaires d'un an chacune. L'offre à commandes vise les deux (2) secteurs géographiques suivants.

### Régions géographiques :

Région 1                                      Tous les secteurs de la Base Gagetown dans la région d'Oromocto.

Région 2                                      Camp de Petersville et secteur d'entraînement.

### Tâches :

1. Fournir et échanger des bouteilles de propane remplies de diverses dimensions (20 lb, 33 lb et 100 lb).
2. Remplacer et entretenir les bouteilles de propane et les réservoirs appartenant au fournisseur durant la période visée par l'offre à commandes. Le soumissionnaire fournira tous les raccords, tous les adaptateurs et tous les accessoires secondaires, sans frais pour l'État. À l'expiration de l'offre à commandes, le fournisseur retirera les réservoirs, sans frais pour l'État. Le fournisseur remboursera à l'État tout carburant non utilisé à l'expiration de l'offre à commandes.
3. Pour les besoins habituels, la livraison doit être effectuée dans les 24 heures suivant la commande subséquente.
4. Tous les travaux doivent être exécutés et complétés par des employés entièrement agréés conformément à tous les règlements et à tous les arrêtés applicables aux travaux, suivant les taux stipulés à l'annexe B, Base de paiement.
5. Le soumissionnaire doit répondre aux services urgents dans les quatre à six heures suivant le moment où l'établissement passe la commande.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0501-190135/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-190135

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-8-41038

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

**A. Instructions d'établissement des prix :**

Tous les prix doivent être "rendus droits acquittés" selon l'emplacement indiqué dans la commande subséquente et doit inclure la fourniture des bouteilles de propane requis (20 lb, 33 lb et 100 lb) conformément au Besoin à l'annexe « A ».

**B. Conditions d'alignement :**

Les prix nets indiqués ici peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse pour tenir compte des changements de coûts intervenant après l'attribution de l'offre à commandes.

**C. Frais de surestaries**

L'entrepreneur devra payer tous les frais de surestaries attribuables à ses activités ou à ses omissions; ces frais ne pourront être imputés au gouvernement de l'État.

**D. Aucuns frais supplémentaires, droits environnementaux et frais de location de citernes ne seront acceptés. Tous les prix seront conformes à ce qui est indiqué ci-après.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0501-190135/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-190135

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-8-41038

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### **Région géographique 1 - Base des Forces canadiennes Gagetown**

La région géographique 1 inclus les emplacements suivants :

B10 Base Supply, K4 Base Maintenance et différents bâtiments situés dans la base de Gagetown, sur une base nécessaire seulement.

**Veillez noter : Les quantités sont des estimations seulement. Les commandes seront placées selon la demande.**

#### **L'OFFRANT DOIR REMPLIR :**

Le prix unitaire par litre doit correspondre au prix imposé du producteur de pétrole, en date du 25 juillet 2018 de \_\_\_\_\_ \$\* (cents canadiens), plus majoration ferme\*\* de ce prix.

#### **\*Rajustement des prix – produits pétroliers**

Une copie de l'avis de l'entrepreneur avisant d'une augmentation ou diminution des prix par le producteur de pétrole doit être fournie à l'autorité contractante; et à le charge de projet. **Voir la Partie 6 B. Clauses du contrat subséquent, article 6.4.2.**

**\*\*La majoration ferme par litre ci-dessous sera fixe pendant la durée de l'offre à commandes :**

#### **1. Pour la période à partir du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019:**

Majoration ferme\*\* tous compris pour la période du  
01 octobre 2018 au 30 septembre 2019 \_\_\_\_\_ \$ par litre

#### **Pour fins d'évaluation\*\*\***

La somme du prix imposé du producteur de pétrole en date du 25 juillet 2018\* plus la majoration ferme\*\* x une quantité estimée de 16 955 litres.

#### **2. Pour le délai de l'option du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020:**

Majoration ferme\*\* tous compris pour la période du  
01 octobre 2019 au 30 septembre 2020 \_\_\_\_\_ \$ par litre

#### **Pour fins d'évaluation\*\*\***

La somme du prix imposé du guide du pétrole Bloomberg en date du 25 juillet 2018\* plus la majoration ferme\*\* x une quantité estimée de 16 955 litres.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0501-190135/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-190135

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-8-41038

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**3. Pour le délai de l'option du 01 Octobre 2020 au 30 septembre 2021:**

Majoration ferme\*\* tous compris pour la période du  
01 octobre 2020 au 30 septembre 2021 \_\_\_\_\_ \$ par litre

Pour fins d'évaluation\*\*\*

La somme du prix imposé du guide du pétrole Bloomberg en date du 25 juillet 2018\* plus la majoration  
ferme\*\* x une quantité estimée de 16 955 litres.

**Région géographique 2 – Camp de Petersville**

**4. Pour la période à partir du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019:**

Majoration ferme\*\* tous compris pour la période du  
01 octobre 2018 au 30 septembre 2019 \_\_\_\_\_ \$ par litre

Pour fins d'évaluation\*\*\*

La somme du prix imposé du producteur de pétrole en date du 25 juillet 2018\* plus la majoration ferme\*\*  
x une quantité estimée de 17 770 litres.

**5. Pour le délai de l'option du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020:**

Majoration ferme\*\* tous compris pour la période du  
01 octobre 2019 au 30 septembre 2020 \_\_\_\_\_ \$ par litre

Pour fins d'évaluation\*\*\*

La somme du prix imposé du guide du pétrole Bloomberg en date du 25 juillet 2018\* plus la majoration  
ferme\*\* x une quantité estimée de 17 770 litres.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0501-190135/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-190135

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-8-41038

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**6. Pour le délai de l'option du 01 Octobre 2020 au 30 septembre 2021:**

Majoration ferme\*\* tous compris pour la période du  
01 octobre 2020 au 30 septembre 2021 \_\_\_\_\_ \$ par litre

Pour fins d'évaluation\*\*\*

La somme du prix imposé du guide du pétrole Bloomberg en date du 25 juillet 2018\* plus la majoration  
ferme\*\* x une quantité estimée de 17 770 litres.

Les taxes applicables, sont en sus, s'il y a lieu, et doivent être spécifiées séparément dans toutes les factures.

-----  
**\*\*\*Pour fins d'évaluation**

**Prix Global est la somme des articles 1+2+3+4+5+6 \_\_\_\_\_ \$, Taxes applicables en sus.**

**Prix par unité pour une bouteille de propane non retournée :**

20lb - \_\_\_\_\_ \$  
33lb- \_\_\_\_\_ \$  
100lb- \_\_\_\_\_ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0501-190135/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0501-190135

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MCT-8-41038

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct014  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

